

L'an deux mille vingt et un, le 18 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la ville de Stiring-Wendel s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente « les Anciennes Forges », sous la présidence de Monsieur Yves LUDWIG, Maire.

Membres en exercice :33

Membres présents : (à l'ouverture de la séance).....24

Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. GANDER Olivier, M. HOULLE Christian, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin.

Etaient absent excusés :

Mme SOTGIU Brigitte quitte la séance à 19h30 et donne procuration à Mme HOLTZER Danièle
M. AZOUZ Abdenhour a donné procuration à M. ALLEMAND Alain
M. BURG Philippe a donné procuration à M. BOUR Roger
M. RICCI Emmanuel a donné procuration à M. le Maire
Mme MARISON Josiane a donné procuration à Mme SPOHR Nadine
M. MAI Gaston a donné procuration à M. PFEFFER Kévin
Mme BLAES Nicole a donné procuration à M. KIEFFER Denis
Mme SCHAAF Anaïs
Mme SCHÄFER Elaine
M. SAIDI Ayoub

Assistaient en outre :

M. KORN Sébastien, DGS par intérim
Mme WAGNER Nathalie, Directrice du Service des Finances
M. BIARD Romain, Directeur des Services Techniques
Mme GABRIEL Irène, Secrétariat du Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et nomme Mme MULLER Suzanne secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I. ADOPTION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

III. ADMINISTRATION GENERALE

1. Motion : pérennisation du régime spécial de sécurité sociale minière

IV. FINANCES

1. Décision modificative N°1 – Budget principal
2. ASBH – poste « référent Familles » - Demande de participation de la Ville – Année 2021
3. Inauguration du marché couvert
4. Travaux en régie 2021 – Transfert à la section d'investissement
5. Demande de subvention exceptionnelle de l'Harmonie Municipale
6. Demande de subvention du Collectif pour les Loisirs, l'Education et l'Animation (CLéA) pour l'organisation des Foulées de Noël

V. COMMANDE PUBLIQUE

1. Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité et lancement d'une consultation pour l'achat d'électricité pour les sites de puissances inférieures à 36 kVA

VI. TRAVAUX ET URBANISME

1. Avenant à la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention respectives des communes de l'intercommunalité et du service commun ADS (Application des Droits des Sols)

VII. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Crédits de classe 2022
2. Subventions sorties scolaires – Année scolaire 2021/2022
3. Course d'endurance « Mets tes baskets pour E.L.A » - Demande de subvention exceptionnelle

VIII. DIVERS

I. ADOPTION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

COMMUNICATIONS

1. Décisions établies conformément à la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2020 prise en application des articles L.2122-22 du C.G.C.T.

Période du 01/10/2021 au 18/11/2021

N° interne	Motif de la décision (descriptif)	Tiers/société	Montant (si montant à communiquer)	DEPENSE / RECETTE
Service de la Commande Publique				
57/2021	CONTRAT DE MAINTENANCE - INSTALLATIONS DE CUISINE COLLECTIVE DANS DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX	UNIFROID	4 584€ TTC	D
58/2021	CONTRAT CONCERNANT LE BRANCHEMENT/RACCORDEMENT PROVISOIRE DE DEUX COFFRETS POUR LE MARCHE DE NOEL 2021 (DU 24/11/2021 JUSQU'AU 20/12/2021)	ALTERNA	360€ TTC / an	D
59/2021	MARCHE DE SERVICE - GEOREFERENCEMENT RESEAUX EP ET FEUX TRICOLORES	GEOLOCAL	21 000€ TTC	D
61/2021	CONTRAT DE RAMONAGE	LE PETIT RAMONEUR DE L'EST	804€ TTC / an	D
62/2021	CONTRAT DE MAINTENANCE - ENTRETIEN FONTAINES EAU	EXQUADO	601,92€ TTC / an	D
63/2021	CONTRATS DE MAINTENANCE DEGRAISSAGE ET DEPOUSSIERAGE VMC	SDI VENTILATION	1 272€ TTC / an (dégraissage) + 6 474€ TTC / an (dépoussiérage) = 7 746€ TTC / an	D
64/2021	MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE VERTE	JMP CONCEPT	Forfait provisoire de rémunération: 68 340€ TTC	D
65/2021	MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN BOULODROME	ADU FAUSTO VIT	Forfait provisoire de rémunération: 51 408€ TTC	D
Service secrétariat/logement/assurances				
60/2021	FIXATION DU MONTANT DES AVANCES SUR CHARGES DUPONT	VILLE	60€ TTC / mois	R

2. Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Département de la Moselle : « En 2024, la France accueillera le plus grand évènement planétaire des jeux olympiques et paralympiques. Paris 2024 a dévoilé le vendredi 2 octobre 2021 la 28^{ème} promotion des collectivités labellisée « Terre de jeux » et c'est avec une grande fierté que je vous annonce votre labellisation. la commune de Stiring-Wendel est labellisée Terre de jeu 2024. »

3. Invitation :

- le Conseil presbytéral de la paroisse protestante de Stiring-Wendel invite le conseil municipal à la traditionnelle fête de l'avent qui aura lieu le dimanche 28 novembre 2021 au foyer protestant.

REMERCIEMENTS

- du comité des Amis de la Nature du chalet Glückauf pour la dotation de 450,- € suite à l'accueil des enfants dans le cadre de l'animation estivale
-

RAPPORT DMA 2020

GENERALITES

La Communauté d'Agglomération de Forbach porte de France est compétente en matière de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle assure cette compétence pour l'ensemble des 21 communes qui la composent, pour une population au 01/01/2020 de **78570** habitants dont **11742** pour Stiring-Wendel.

Depuis 2002, elle transfère la partie transport et traitement de la compétence au SYDEME (Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle Est).

Au titre de la collecte des DMA la Communauté d'Agglomération assure pour l'ensemble de son territoire :

- La fourniture et la distribution des sacs de tri Multiflux ;
- La collecte en porte-à-porte des recyclables secs hors verre, des fermentescibles et des déchets résiduels ;
- La fourniture, la distribution et la maintenance du parc des bacs hermétiques ;
- La collecte en porte-à-porte des cartons des gros producteurs ;
- La collecte en porte-à-porte des cartons des biodéchets des gros producteurs ;
- La collecte des verres et des fibreux en apport volontaire ;
- La fourniture et la maintenance des conteneurs en apport volontaire ;
- L'exploitation des six déchèteries intercommunales ;
- La collecte mensuelle des pneus des particuliers ;
- La communication relative au service.

La Communauté d'Agglomération de Forbach dispose d'un règlement de collecte en vigueur depuis le 1 janvier 2010 modifié à plusieurs reprises, comme le 19/12/2019 pour la mise en place au 01/01/2020 de la redevance incitative.

Ce règlement définit les modalités d'organisation du service, afin d'assurer son bon fonctionnement et précise la répartition des compétences entre les différents intervenants en matière de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

LES COLLECTES

La collecte en porte-à-porte des ménages est assurée par la société **VEOLIA PROPRETE** titulaire du marché de collecte pour la période 2016-2021, une partie étant sous traitée à **SITA LORRAINE**. Depuis 2017, l'intégralité du parc de camions affectés au marché, est en mesure d'identifier et de peser individuellement à chaque levée l'ensemble des bacs présentés à la collecte.

La collecte est hebdomadaire et le dispositif multiflux permet de collecter simultanément dans le même bac, trois flux de déchets qui sont triés et conditionnés par les usagers dans des sacs de couleurs différentes. On distingue ainsi :

- Le sac bleu pour les ordures ménagères résiduelles, (**9534.76 T** en 2020)
- Le sac orange pour les déchets recyclables secs hors verre, (**3158.06 T** en 2020)
- Le sac vert pour les biodéchets, (**3339.23 T** en 2020)

S'y rajoute les OMR, ordures ménagères résiduelles (**1380.16 T** en 2020) ce qui fait un total de tonnages collectés de **17 412.21 Tonnes** pour 2020 en diminution de 14.44% par rapport à 2019. La collecte en apport volontaire dessert l'ensemble de la population avec la mise en place de **175** points répartis sur l'ensemble du territoire représentant **217** bornes à verre et **210** bornes à fibreux. La collecte est assurée par le Sydème.

En 2020, **2213.47 T** de verre et **1436.46 T** de fibreux ont été collectés soit un total de **3949.93 T** soit **46.45Kg/hab**.

En complément du dispositif multiflux, la collectivité a mis en place des collectes spécifiques dédiées aux non -ménages permettant de prendre en compte certaines particularités liées aux activités. Ces collectes ne sont destinées qu'aux établissements dont les déchets sont assimilables à ceux des ménages et de ce fait déjà intégrés aux collectes avant la mise en place du Multiflux. Elles concernent :

- La collecte des cartons des commerçants
- La collecte des gros producteurs de biodéchets
- La collecte des cimetières

Concernant les objets encombrants, ils doivent être amenés en déchèterie par les usagers dans la mesure des conditions d'acceptation. Cependant, certaines communes mettent en place un ramassage en porte-à-porte comme le fait Stiring-Wendel une fois par mois sur demande. Ces déchets peuvent être déposés en déchèterie ou au centre de transfert de Marienau dans le respect du règlement intérieur en matière de tri et d'accès des sites.

La prise en charge des flux déposés directement aux exutoires (quai de transfert, plateforme de déchets verts, et déchèterie), facturée par le Sydème est refacturée aux redevables concernés. Les tonnages collectés en 2020 dans le cadre de ces prestations spécifiques sont les suivants :

Cartons en porte-à-porte	Biodéchets	Déchets verts	Bois	Résiduels	Total
223.60 T	309.39 T	1033.10 T	26.44 T	1892.26 T	3484.85 T

GESTION DES CONTENANTS

La communauté d'Agglomération met à disposition des usagers des bacs roulants de 240 ou 770 litres. Elle reste propriétaire de ces bacs et en assure la maintenance ou le remplacement. Les usagers ont la possibilité de demander la pose d'une serrure sur leur bac moyennant paiement.

La CAFPF est également propriétaire des conteneurs à verre et des conteneurs à fibreux qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

La commune de Stiring-Wendel dispose en 2020 de **23** points d'apport volontaire avec **25** bornes à fibreux (soit 1 borne pour 470 habitants) et **28** bornes à verre (soit 1 borne pour 419 habitants).

Concernant les sacs de tri, leur distribution est organisée dans chaque commune à raison de 2 permanences par an. Cela a représenté en 2020, **304084** rouleaux soit :

SACS VERTS	SACS ORANGES	SACS BLEUS 30L	SACS BLEUS 50L	TOTAL
102 486	79 221	122 297	80	304 084

DECHETERIES

La CAFPF gère six déchèteries dont l'utilisation est régie par un règlement intégré dans le règlement de collecte. Le gardiennage aux heures d'ouverture est assuré par l'entreprise d'insertion Valor'emm, au titre du marché entré en vigueur le 2 mai 2016.

En 2020 les déchèteries ont enregistré **157 006** passages soit une baisse de 28 648 passages par rapport à 2019. La déchèterie de Stiring-Wendel a été la plus fréquentée avec **34 281** passages. Les tonnages collectés en 2020 sont les suivants :

BOIS	TOUT VENANT	CARTON	DECHETS VERTS	GRAVATS	DEEE	FERRAILLE	DMD	DEA	TOTAL
1915.13T	6663.79T	599.66T	2942.72T	4910.00T	611.74T	732.78T	107.97T	1739.54T	20 223.33T

TRANSPORT ET TRAITEMENT

La communauté d'Agglomération adhère au Syndicat Mixte pour le Transport et le Traitement des Déchets Ménagers de Moselle Est (SYDEME) auquel elle a transféré sa compétence transport et traitement en 2002.

- La totalité des ordures ménagères résiduelles collectée (OMR) hors sacs bleus, transite par le centre de transfert de Forbach Marienau.
- Les fibreux collectés en apport volontaire ou en porte-à-porte sont acheminés vers le centre de tri de Sainte-Fontaine où ils sont mis en balle puis transportés vers les filières de reprise adaptées.
- Le produit de la collecte Multiflux est acheminé au centre de tri optique de Morsbach. Les sacs bleus bénéficient d'une valorisation énergétique par incinération, les sacs orange depuis le second semestre 2020 sont transférés au centre de tri de Chavelot dans les Vosges géré par la société **CITRAVAL**. Les sacs verts restent sur le site de Morsbach pour alimenter l'usine de méthanisation.
- Les autres flux issus des déchèteries sont acheminés directement dans les filières adaptées.
- Les biodéchets des gros producteurs et les déchets verts des collectivités sont également acheminés sur le site de Morsbach qui est équipé pour ces derniers d'une plateforme de compostage.

INDICATEURS FINANCIERS

Le compte administratif 2020 est résumé dans le tableau ci-dessous :

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	13 296 708.21	14 121 391.37	824 683.16
Investissement	967 632.84	808 354.57	-159 278.27
Total général	14 264 341.05	14 929 745.94	665 404.41
Restes à réaliser	157 020.00	66 000.00	-91 020.00

Le rapport complet est à disposition dans les services.

LE CONSEIL MUNICIPAL

prend acte

- de la présentation du rapport DMA 2020.

Questions orales :

M. GANDER demande s'il ne faudrait pas peser uniquement les déchets résiduels (sacs bleus). De faire le tri est un geste citoyen mais il constate dans les écoles, par exemple, de nombreuses erreurs de tri dans les classes. Ne serait-t-il pas plus cohérent de peser uniquement les déchets résiduels ?

M. le Maire explique qu'une évolution est envisagée puisqu'au courant de l'année 2022, les sacs orange, dans le cadre du multiflux, ne seront à priori plus ramassés. Les apports volontaires des sacs orange aux conteneurs permettront aux citoyens d'alléger leur facture. L'objectif est d'améliorer la qualité du tri car celle du tri des déchets recyclables est actuellement mal assurée par les citoyens. Il y a également des problèmes techniques, lors du ramassage, comme l'écrasement de sacs. Il y a beaucoup de pertes de produits qui seraient susceptibles d'être recyclés. L'expérimentation à venir débutera sur un échantillon de 4 communes « test ». Si le test s'avère concluant, toutes les communes de l'agglomération de Forbach Porte de France adopteront la nouvelle méthode de ramassage. Vous avez pu lire dans la presse cette semaine que d'autres agglomérations, notamment du pays de BITCHE faisaient des propositions différentes avec un ramassage différencié entre les recyclables et les déchets inutiles. La communauté de communes de FREYMING-MERLEBACH passera également, à partir du 1^{er} janvier 2022, à l'apport volontaire des sacs orange.

III. ADMINISTRATION GENERALE

1. Motion : pérennisation du régime spécial de sécurité sociale minière

Particulièrement préoccupés par les orientations annoncées par le gouvernement concernant le devenir du réseau de santé Filieris CANSSM,

Considérant les engagements pris par l'Etat en 2013, de garantir le régime minier et tous les droits des mineurs jusqu'au dernier vivant,

Considérant l'apport considérable du régime minier en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge de nos populations,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

A l'unanimité des voix

- De demander solennellement que soient garantis le régime de sécurité sociale minière, son unicité, la consolidation de l'offre de santé FILIERIS sur notre territoire et de la CAN SSM avec ses emplois, ainsi que les financements solidaires indispensables pour assurer leur pérennité et leur développement.

IV. FINANCES

1. Décision modificative N°1 – Budget Principal

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les inscriptions complémentaires et les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT/DEPENSES

Nature	Opération	Fonction	Antenne	Négatif / Positif	Montant
202		01		+	7 000,00
2111		824		+	1 500,00
21318		01		+	1 536 580,00
21318		025	2	+	8 700,00
2158		024		+	2 000,00
2158		112		+	350,00
2158		33		+	7 000,00
2188		211		+	600,00
21311	101	020		-	26 000,00
2158	101	020		+	15 000,00
2313	101	020		-	1 000 000,00
21318	103	025		-	10 000,00
2184	103	025		+	2 900,00
2188	103	025		+	2 200,00
21318	104	020		+	15 000,00
2132	104	71		+	10 000,00
2158	105	024		+	1 500,00
21534	106	821		+	2 020,00
2152	108	821		+	6 000,00
2128	110	823	2	+	4 660,00
2138	110	823		+	10 500,00
2138	15	026		-	50 000,00
21571	15	026		+	7 500,00
2158	15	026		+	10 000,00
2188	18	311		+	1 100,00
2128	19	411		-	10 000,00
21318	20	411		-	22 000,00
2128	21	412		-	37 500,00
2152	21	411		+	3 100,00
2152	21	414		+	3 100,00
2158	21	411		+	500,00
2158	21	412		+	30 000,00
2313	21	414		+	300 000,00
21312	22	213		-	116 000,00
2158	22	253		-	9 000,00
2315	22	213		-	100 000,00
2128	23	255		-	26 500,00
2138	23	255		-	30 000,00
2313	23	213		-	250 000,00
2188	25	211		+	500,00
2158	26	213		+	500,00
2188	26	211		+	400,00
2158	35	33		-	85 000,00
2184	35	33		+	1 500,00
2188	35	33		+	600,00
TOTAL		I		+	220 310,00

INVESTISSEMENT/RECETTES

Nature	Opération	Fonction	Antenne	Négatif / Positif	Montant
021		01		+	328 500,00
10222		01		-	64 539,00
13258		814		+	5 440,00
1342		01		-	53 751,00
2031	110	823	2	+	4 660,00
TOTAL		I		+	220 310,00

FONCTIONNEMENT/DEPENSES

Nature	Fonction	Antenne	Négatif / Positif	Montant
023	01		+	328 500,00
60612	020		+	4 000,00
60612	112		+	1 500,00
60612	213		+	6 000,00
60612	33		+	6 600,00
60612	411		+	5 000,00
60612	524		+	3 000,00
60612	71		+	1 500,00
60613	020		+	4 200,00
60613	212		+	1 300,00
60613	213		+	9 000,00
60613	411		+	4 200,00
60623	211		+	3 000,00
60632	025	0	+	3 720,00
60632	211		+	1 000,00
60632	212		+	480,00
60632	213		-	6 700,00
60632	253		+	2 200,00
60632	411		-	27 000,00
60636	211		+	1 200,00
60636	33		+	300,00
611	020		+	16 700,00
6135	813		+	3 000,00
61521	211		-	3 000,00
61521	412		+	11 000,00
615221	020		-	9 000,00
615221	211		+	7 500,00
615221	213		+	47 800,00
615221	253		+	4 000,00
615221	33		+	4 600,00
615221	411		+	7 800,00
615221	414		-	5 000,00
615221	511		+	1 500,00
615221	524		+	1 400,00
615221	64		-	5 000,00
615221	71		-	20 000,00
615221	823		+	8 500,00
615228	71		-	15 000,00
615232	024		+	1 180,00
61551	813		+	10 000,00
6156	020		+	2 450,00
6156	025		+	575,00
6156	33		+	3 435,00
6156	524		+	840,00
6156	64		+	750,00
6184	64		+	1 850,00
6236	021		+	300,00
6281	90		+	1 300,00
6574	025		-	8 000,00
6574	510		+	17 500,00
657430	40		+	3 000,00
6574024	412		+	5 000,00
673	01		+	1 500,00
6745	311		+	1 400,00
TOTAL	II		+	452 880,00

FONCTIONNEMENT/RECETTES

Nature		Fonction	Antenne	Négatif / Positif	Montant
6419		020		-	40 000,00
6419		211		+	17 400,00
6419		212		+	13 483,00
6419		213		+	300,00
6419		411		+	1 600,00
6419		64		+	3 500,00
6419		822		+	5 800,00
6419		823		+	4 100,00
722		025		+	8 700,00
73111		01		+	267 149,00
7351		01		+	20 000,00
7368		01		-	17 000,00
7411		01		+	23 019,00
74123		01		+	40 581,00
74127		01		+	26 324,00
74718		020		+	8 900,00
74832		01		+	11 450,00
74834		01		+	7 214,00
7485		01		-	3 420,00
7488		05		+	2 240,00
7488		211		+	11 700,00
7488		26		+	28 000,00
7488		84		+	11 840,00
TOTAL		II		+	452 880,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 15 novembre 2021,

DECIDE

A la majorité des voix moins 7 abstentions

(Mme SPOHR Nadine, M. KIEFFER Denis, Mme MANDEL Laetitia, M. PFEFFER Kévin + 3 procurations)

- De procéder aux inscriptions complémentaires et aux virements de crédits tels que susmentionnés.

IV. FINANCES

2. ASBH – Poste « Référent Familles » - Demande de participation de la Ville – Année 2021

L'ASBH a créé un poste « Référent Familles » au 1^{er} juillet 2020.

Les missions principales de ce référent sont : « Conduire le projet famille en adéquation avec le projet social et faciliter l'articulation, mettre en synergie et en cohérence les actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire ».

L'ASBH nous sollicite par courrier du 06 octobre 2021, pour une participation financière à hauteur de 17 500,00 € pour l'année 2021.

Le coût annuel du poste est de 39 000,00 € (traitement brut et charges sociales). Le coût est pris en charge à hauteur de 60 % par la CAF avec un plafond de 23 330,00 € pour 2021. Le coût résiduel est de 15 670,00 € auquel s'ajoute 1 830,00 € de dépenses d'activités, soit un total de 17 500,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 15 novembre 2021,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- De participer financièrement au poste « Réfèrent familles » géré par l'ASBH pour l'année 2021 ;
- De verser une participation de 17 500,00 € pour l'année 2021 ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville, Nature : 6574, Fonction : 510.

Questions orales :

M. PFEFFER : «Quelle est actuellement l'utilité de l'école du Grossfeld ? Je crois qu'elle est occupée par les activités de l'ASBH et certaines associations s'étonnent que tout le bâtiment leur soit consacré. Pouvez-vous me donner des précisions sur les activités réalisées par l'ASBH dans ce bâtiment ? »

M. le Maire précise que ce n'est pas tout le bâtiment qui est mis à disposition de l'ASBH. L'association dispose d'un certain nombre de salles, notamment au rez de chaussée, dans le cadre d'un chantier d'insertion. Ces personnes font de la restauration de meubles et d'objets récupérés qui sont mis à disposition d'un public fragile et en difficulté. La Ville prend en charge les frais d'occupation en sachant que cette activité est subventionnée dans le cadre de la politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération. Ils ne disposent pas de l'ensemble du bâtiment. Concernant les locaux qui ne sont pas occupés par l'ASBH, il faudra procéder à leur mise aux normes pour pouvoir y accueillir du public. Ils pourront être attribués à une association qui cherche un lieu pour y siéger. Actuellement l'association « les Anciens de la Marine » cherche un local, nous devrions trouver une solution très prochainement. La PMI dispose d'une superficie de locaux intéressante, nous irons les consulter début décembre et voir pour une rétrocession de certains locaux. Il y a également l'association des Motards du Cœur qui cherche un local. La municipalité fait le nécessaire pour trouver des moyens pour abriter les associations.

IV. FINANCES

3. Inauguration du marché couvert

Les travaux d'aménagement du marché couvert dans le bâtiment de l'ancienne Maison d'Œuvres sont achevés.

Il est prévu d'organiser une inauguration le 20 novembre 2021. Aussi, des dépenses sont à prévoir (boissons, réductions de salés, réductions sucrées, nappage, serviettes, décorations, etc ...)

Le coût de cette inauguration est estimé à de 2 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date 15 novembre 2021,

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- D'autoriser l'engagement des dépenses liées à l'organisation de cette inauguration ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville, nature : 6257- fonction : 024.

Monsieur le Maire précise que cet espace ne sera pas un marché permanent comme certaines personnes ont pu le croire. Il ne s'agit pas d'y installer des commerçants de façon pérenne pour faire concurrence aux commerces installés en ville. Il s'agit d'abriter le marché hebdomadaire en cas de mauvais temps et, par ailleurs, y organiser d'autres manifestations plus diverses et plus variées.

IV FINANCES

4. Travaux en régie 2021 – Transfert à la section d'investissement

Pendant l'exercice 2021, la Ville a effectué une série de travaux en régie imputés à la section de fonctionnement. Il convient en fin d'exercice d'en assurer le transfert à la section d'investissement. Le Conseil Municipal est appelé à autoriser cette opération.

Il s'agit des travaux suivants :

CHANTIER	COUT DU MATERIEL	COUT DE LA MAIN D'ŒUVRE	COUT TOTAL
RENOVATION LOGEMENT PRESBYTERE – PLOMBERIE	1 576,00	1 470,24	3 046,24
RENOVATION LOGEMENT PRESBYTERE – CARRELAGE SALLE DE BAINS	597,60	1 431,36	2 028,96
RENOVATION LOGEMENT PRESBYTERE – PORTES	102,44	271,68	374,12
RENOVATION LOGEMENT PRESBYTERE – MISE AUX NORMES ELECTRIQUES	866,99	1 395,00	2 261,99
RENOVATION LOGEMENT PRESBYTERE – SOL SALLE DE BAINS	361,38	594,90	956,28
TOTAL TRAVAUX EN REGIE 2021	3 504,41	5 163,18	8 667,59

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date 15 novembre 2021,

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- D'autoriser le transfert à la section d'investissement des travaux en régie de l'exercice 2021 cités ci-dessus ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Ville.

IV. FINANCES

5. Demande de subvention exceptionnelle de l'Harmonie Municipale

L'Amicale de l'Harmonie Municipale a fait réviser ses instruments de musique auprès de la société Musikhaus Knopp à Sarrebruck.

Le coût de cette intervention est de 1 383,70 €.

L'Amicale nous sollicite afin d'obtenir le remboursement de ces frais par le biais d'une subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date 15 novembre 2021,

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- De verser une subvention exceptionnelle de 1 383,70 € pour couvrir les frais de révision des instruments de l'Harmonie Municipale ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits en DM 1, Nature : 6745 – Fonction : 311.

IV. FINANCES

6. Demande de subvention du Collectif pour les Loisirs, l'Education et l'Animation (CLÉA) pour l'organisation des Foulées de Noël

Dans le cadre des festivités de fin d'année et du marché de Noël, le CLÉA organise la 9^{ème} édition des Foulées de Noël le dimanche 5 décembre prochain.

Cette manifestation, inscrite au calendrier fédéral des courses hors stade, rassemble environ 500 coureurs, issus de tout l'Est de la France et répartis en différents groupes d'âges, à partir de 6 ans.

Cette course vise à développer l'attractivité de notre commune et à renforcer le lien intergénérationnel.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 7 000,00 €. L'association sollicite, comme les années précédentes, une subvention de 3 800,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances en date 15 novembre 2021,

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- D'attribuer une subvention de 3 800,00 € au CLÉA pour l'organisation des Foulées de Noël 2021 ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, Nature : 6574 – Fonction : 024.

V. COMMANDE PUBLIQUE

1. Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité et lancement d'une consultation pour l'achat d'électricité pour les sites de puissances inférieures à 36 kVA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L.333-1 et L.441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la convention constitutive du groupement ci-jointe en annexe ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date 15 novembre 2021

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- D'autoriser l'adhésion de la commune de Stiring-Wendel au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité pour les sites de puissances inférieures à 36 Kva ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

- D'autoriser le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- D'autoriser le représentant du coordinateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;

Il y a lieu de préciser que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité sont inscrites aux budgets correspondants.

VI. TRAVAUX ET URBANISME

1. Avenant à la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention respectives des communes de l'intercommunalité et du service commun ADS (Application des Droits des Sols)

Par délibération du 11 décembre 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Forbach a validé les termes de la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention respectives des communes et du service commun ADS (Autorisations du Droit des Sols) placé » sous la responsabilité du Syndicat mixte de cohérence du Val de Rosselle.

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Dans ce contexte, l'intercommunalité s'est dotée d'un logiciel d'instruction spécifique raccordé à la plateforme des autorisations d'urbanisme développée par l'Etat qui permet la saisine par voie électronique des demandes (SVE), le partage et l'échange de dossiers entre tous les acteurs de l'instruction.

La commune demeure le point d'entrée des demandes ADS. Les usagers pourront donc, à l'avenir, déposer leurs demandes soit par voie électronique, soit classiquement. Le service instructeur sera saisi pour instruction. Les documents sont, comme c'est le cas à présent, transmis au maire pour la décision finale.

Ce nouveau mode de fonctionnement n'étant pas prévu dans la convention d'origine, il convient de compléter celle-ci par un avenant n°1 joint à la présente.

Cet avenant précise :

- que les communes, en qualité de guichets uniques, reçoivent l'ensemble des dossiers via une téléprocédure (SVE) ou au format papier. Elles valident et transmettent l'ensemble des demandes par voie dématérialisée au service instructeur à partir du logiciel mis à disposition par l'intercommunalité ;
- que le service ADS instruit le dossier et transmet, via la plateforme, les pièces aux services consultables ayant un avis à rendre. Les propositions d'arrêtés sont également transmises de manière dématérialisée via le logiciel mis en place.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE
A l'unanimité des voix

- de valider les termes de l'avenant n°1 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n°1.

AVENANT N°1

**À LA CONVENTION DÉTERMINANT LES MISSIONS ET LES MODALITÉS
D'INTERVENTION RESPECTIVES DES COMMUNES DE L'INTERCOMMUNALITÉ
ET DU SERVICE COMMUN ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS)**

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de Forbach, représentée par son Président, en vertu de la délibération du 10 novembre 2021 ;

ET

La Commune deSTIRING-WONDEL.....

PRÉAMBULE

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter de cette date.

Dans ce contexte, l'intercommunalité s'est dotée d'un logiciel d'instruction spécifique qui est raccordé à la plateforme des autorisations d'urbanisme développée par l'État et qui permet la saisine par voie électronique des demandes (SVE), le partage et l'échange de dossiers entre tous les acteurs de l'instruction.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de compléter les modalités d'intervention respectives des communes concernées et du service ADS, à savoir :

- Les communes, en qualité de guichets uniques, reçoivent l'ensemble des dossiers via une téléprocédure (SVE) ou au format papier. Elles valident et transmettent l'ensemble des demandes par voie dématérialisée au service instructeur à partir du logiciel mis à disposition par l'intercommunalité ;
- Le service ADS instruit le dossier et transmet, via la plateforme des autorisations d'urbanisme développée par l'Etat et de manière simultanée, les pièces aux services consultables ayant un avis à rendre. Les propositions d'arrêté sont également transmises de manière dématérialisée, via le logiciel mis en place.

Article 2 : Autres dispositions

Les clauses et conditions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à ~~Stiring-wendel~~ le 29.11.2021

Le Maire,

Yves LUDWIG



Le Président de la CAFPF,

VII. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Crédits de classe 2022

Concernant l'attribution des crédits scolaires 2022 et en raison du nombre croissant de classes dédoublées, il a été décidé dans un souci d'équité, d'attribuer les crédits concernant les fournitures de classe, les produits d'hygiène, le matériel informatique et les photocopies sur la base du nombre d'élèves par école.

Comme les années précédentes, les crédits « photocopies » et « affranchissement » seront versés directement sur le compte de la coopérative des écoles, par contre les crédits « fournitures de classe », « matériel informatique », « téléphone-internet-télé », « produits d'hygiène » et « petit matériel E.P.S. » seront gérés par les services municipaux.

Dans l'attente de connaître le nombre exact d'élèves concernés par les classes E.I.L.E. pour l'année scolaire 2021/22, les crédits prévus pour leur fonctionnement sont suspendus.

Pour l'année 2022, les propositions de la commission des « affaires scolaires » sont les suivantes :

A) Ecoles élémentaires

- Crédits « Fournitures de classe ».....	20,00 €/élève
- Crédits « matériel informatique ».....	12,00 €/élève
- Crédits « téléphone - internet - télé ».....	1.000,00 €/école
- Crédits « produits d'hygiène ».....	2,50 €/élève
- Crédits « petit matériel EPS ».....	300,00 €/école
- Crédits « photocopies ».....	12,00 €/élève
- Crédits « affranchissement ».....	70,00 € (Vieux-Stiring et Verrerie-Sophie) 100,00 € (Centre et Habsterdick)

B) Ecoles maternelles

- Crédits « fournitures de classe ».....	20,00 €/élève
- Crédits « téléphone - internet - télé ».....	400,00 €/école
- Crédits « produits d'hygiène ».....	2,50 €/élève
- Crédits « photocopies ».....	12,00 €/élève

C) <u>RASED</u> :	200,00 €/Poste 100,00 €/Poste psychologue
D) <u>PISCINE</u> :	260,00 €

(Voir tableaux détaillés des crédits ci-joints)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable des membres de la commission des affaires scolaires et de la commission des finances en date du 15 novembre 2021,

DECIDE **À l'unanimité des voix**

- de voter les crédits nécessaires à inscrire au budget primitif 2022.

CREDITS SCOLAIRES ECOLES ELEMENTAIRES – ANNEE 2022

	HABSTERDICK	CENTRE	VIEUX-STIRING	VERRERIE-SOPHIE	RASED	PISCINE
Fournitures de classe	190 X 20,00 = 3.800,00 €	198 X 20,00 = 3.960,00 €	128 X 20,00 = 2.560,00 €	91 X 20,00 = 1.820,00 €	1 X 100,- € 2 X 200,00 € = 500,00 €	260,00 €
Produits d'hygiène	190 X 2,50 = 475,00 €	198 X 2,50 = 495,00 €	128 X 2,50 = 320,00 €	91 X 2,50 = 227,50 €		
Petit Matériel EPS	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €		
Matériel informatique (Investissement)	190 X 12,00 = 2.280,00 €	198 X 12,00 = 2.376,00 €	128 X 12,00 = 1.536,00 €	91 X 12,00 = 1.092,00 €		
Internet/Téléphone	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €		
Crédits Photocopies	190 X 12,00 = 2.280,00 €	198 X 12,00 = 2.376,00 €	128 X 12,00 = 1.536,00 €	91 X 12,00 = 1.092,00 €		
Affranchissement	100,00 €	100,00 €	70,00 €	70,00 €		
TOTAL	10.235,00 €	10.607,00 €	7.322,00 €	5.601,50 €	500,00 €	260,00 €
TOTAL GENERAL	34.525,50 €					

CREDITS SCOLAIRES ECOLES MATERNELLES – ANNEE 2022

	HABSTERDICK	CENTRE	VIEUX-STIRING	VERRERIE-SOPHIE
Crédits de classe	105 X 20,00 = 2.100,00 €	108 X 20,00 = 2.160,00 €	57 X 20,00 = 1.140,00 €	65 X 20,00 = 1.300,00 €
Produits d'hygiène	105 x 2,50 = 262,50 €	108 X 2,50 = 270,00 €	57 X 2,50 = 142,50 €	65 X 2,50 = 162,50 €
Abonnement Internet/Téléphone	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Crédits photocopies	105 X 12,00 = 1.260,00 €	108 X 12,00 = 1.296,00 €	57 X 12,00 = 684,00 €	65 X 12,00 = 780,00 €
TOTAL/ECOLE	4.022,50 €	4.126,00 €	2.366,50 €	2.642,50 €
TOTAL GENERAL	13.157,50 €			

VII. AFFAIRES SCOLAIRES

2. Subventions sorties scolaires – Année scolaire 2021/2022

Dans le cadre des subventions relatives aux « classes transplantées » et aux « sorties de proximité » des écoles maternelles et élémentaires, il est proposé de reconduire le montant des subventions accordées lors de l'exercice précédent.

Hormis la subvention « sorties de proximité », le principe de non cumul concernant toutes les autres subventions est maintenu.

Concernant la subvention « sorties de proximité », elle s'applique à l'ensemble des élèves scolarisés dans les groupes scolaires de la commune sans distinction de domicile et sera versée sur présentation des factures à hauteur de 12,- € par élève.

Enfin, les subventions aux classes transplantées continuent quant à elles, à n'être versées qu'aux élèves dont l'un des deux parents au moins est domicilié dans notre commune.

A – Classes transplantées.

Le montant des subventions proposées s'établit comme suit :

- classe de neige (5 jours et par enfant).....	50,00 €
- classe de neige (4 jours et par enfant).....	40,00 €
- classe de neige (3 jours et par enfant).....	30,00 €
- séjour en France ou à l'étranger (5 jours et par enfant).....	40,00 €
- séjour en France ou à l'étranger (4 jours et par enfant).....	32,00 €
- séjour en France ou à l'étranger (3 jours et par enfant).....	24,00 €
- séjour en France ou à l'étranger (2 jours et par enfant).....	16,00 €

B - Sorties de proximité.

- sorties de proximité en France ou à l'étranger (par enfant).....	12,00 €
--	---------

C – Sorties « Parcours Culturel ».

Dans le cadre des activités culturelles et artistiques, il est proposé pour l'année scolaire 2021/2022, sur présentation de factures, d'accorder aux groupes scolaires de la ville une participation financière aux sorties spécifiques portant sur les arts, le patrimoine ou la culture scientifique.

Le montant maximum des subventions proposées s'établit comme suit :

- Groupe scolaire du Centre	:	1.500,00 €
- Groupe scolaire du Habsterdick	:	1.500,00 €
- Groupe scolaire du Vieux-Stiring	:	1.000,00 €
- Groupe scolaire de Verrerie-Sophie	:	1.000,00 €

D – Sorties spécifiques pour l'école bi-culturelle et l'école en dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA).

L'école du Vieux-Stiring est inscrite dans le dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand et celle de Verrerie-Sophie est classée bi-culturelle. C'est dans ce cadre que des manifestations sont organisées régulièrement avec d'autres groupes scolaires.

Aussi, il est proposé pour l'année scolaire 2021/2022, sur présentation de factures, d'accorder à chacun de ces deux groupes scolaires une enveloppe 2.000,00 € destinée à couvrir les frais d'organisation de ces manifestations et déplacements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable des membres de la commission des affaires scolaires et de la commission des finances en date du 15 novembre 2021,

DECIDE **À l'unanimité des voix**

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Ville et sont à inscrire au budget primitif 2022.

VII. AFFAIRES SCOLAIRES

3. Course d'endurance « Mets tes baskets pour E.L.A. » - Demande de subvention exceptionnelle

La course d'endurance « Mets tes baskets pour E.L.A. » (Association européenne contre les leucodystrophies) est organisée chaque année par les quatre écoles et le collège de la ville. À cette occasion les élèves récoltent des dons pour cette association en courant et en organisant diverses actions. Cette année en raison de restrictions sanitaires, la course a eu lieu le 19 octobre uniquement à l'école du Vieux-Stiring mais par manque de public peu d'argent a été récolté.

L'école du Vieux-Stiring demande une subvention exceptionnelle de 200,- € pour compléter les sommes récoltées et les reverser à l'association E.L.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 15 novembre 2021,

DECIDE **À l'unanimité des voix**

- de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,- € pour l'école du Vieux-Stiring ;
- les crédits sont inscrits au budget de la ville, Nature : 6745 – Fonction 213.

IX. DIVERS

Questions orales :

Monsieur PFEFFER informe la municipalité qu'il y a eu des problèmes au niveau du délai de réception des convocations. Lui-même a reçu le courrier à temps (le vendredi), d'autres, le jour de la commission des finances voire même la veille du conseil municipal. Il y a certainement eu un problème de distribution à la Poste. Monsieur PFEFFER propose une invitation par courriel.

Monsieur le Maire déclare que les invitations seront à l'avenir envoyées par courriel et confirmées par courrier postal et remercie Monsieur PFEFFER pour l'information.

Le bulletin municipal sera distribué à partir de lundi 22 novembre 2021 par les chantiers de l'ASBH aux habitants de la commune.

OPERATION CHEQUES CADEAU

Suite aux questions posées lors des séances précédentes, Monsieur le Maire apporte quelques précisions par rapport aux chèques cadeau.

Nous avons distribué 12 608 chèques cadeau. 3 152 familles en ont bénéficiés sur un peu plus de 5 000 familles résidant sur la commune. Sur ces 12 608 bons distribués, nous en avons remboursé 12 461 aux commerçants. Il y en a encore actuellement 147 bons qui ne nous ont pas été retournés. Pourtant nous avons, à maintes reprises, reporté la date d'échéance. Le total des bons remboursés représente la somme de 62 305,- €.

Concernant l'alimentation 9 934 bons ont été remboursés. Le tableau qui suit donne le détail des commerces bénéficiaires :

COMMERCE	NOMBRE DE BONS
ALLO PIZZA	283
CARREFOUR	4 808
CUISSON DOREE	136
DANIEL PATE	232
KEBAB HOUSE	83
LE ROI DU VIN	334
LA RUE DU VIN	47
LE PANIER	568
LE SALON DE LA PLACE	28
BOULANGERIE SCHWANDER	276
SNACK SAINT FRANCOIS	530
SOMMELLERIE DE FRANCE	21
RESTAURANT LES TARANTELLES	41
VIENNOISERIE JACQUES	216
ETS ZIELINGER	2 331
AURELIE COIFFURE	179
CARO DECOIF	75
CHANGER D'HAIR	77
INSTITUT ALLURE	2

INSTITUT CYNTHIA	33
JOELLE COIFFURE	165
KAREN COIFFURE	204
LEATITUDE	28
LE MAESTRO	80
LS COIFFURE	137
REVELATION DENIS	44
REVELATION RAINERI	17
SPA EVASION	50
STUDIO NAIL SENSATION	48
UNIVERS SOIN	37
AMBIANCE ET FETE	87
AMEUBLEMENT SAINTE MARTHE	10
ETS HORTICOLES BAUMSTUMMLER	4
FLOR ET SENS	82
JULIE PHOTOS	15
L'ORCHIDEE	53
TIMES	24
FLEURISTE ZITTER	127
PHARMACIE CENTRALE	547
PHARMACIE JEANNE D'ARC	6
PHARMACIE LORRAINE	117
PERL AUDITIONS	18
CHAUSSURES REIF	161
BIJOUTERIE STEPEC	91
STIRING RAMONAGE	8

Un beau panel de commerçants a pu, plus ou moins, bénéficier des retombées de cette opération. Des remerciements nous ont été adressés de leur part pour la décision d'opérer de cette sorte.

FIN DE SEANCE : 20 H 05